



**Conseil d'administration du collège Georges Duhamel  
12 février 2015**

**Déclaration des parents d'élèves élus FCPE**

**Sur le manque d'enseignants et les absences non remplacées**

Il est urgent que l'Éducation Nationale assure normalement les remplacements d'enseignants absents, pourvoit les postes vacants et ce à la hauteur des besoins réels.

Alors que les heures d'enseignements sont dues aux élèves, nous constatons de graves manquements à cette obligation de continuité de service public.

Le nombre trop élevé d'heures de cours non assurées dans notre collège atteste de graves carences en ce domaine.

Absences non remplacées, remplacements tardifs, recrutement via le « pôle emploi », démontrent que l'institution scolaire ne s'astreint plus qu'à un service facultatif.

Par cette déclaration, les parents d'élèves FCPE ne remettent, en aucun cas, en cause les enseignants qui ont tout à fait le droit d'être absents. Notre objectif est de demander à ce que le service public de l'éducation ne s'arrête pas lorsque certains de ses agents sont contraints de s'absenter et ce, dans l'intérêt de tous les enfants.